

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 14 JANVIER 2017

Le 14 janvier 2017, à 9 h à PARTHENAY, dans les locaux de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André Hérault et Xavier Argenton ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

1. **L'audition de fin de phase 1 et l'avis du Comité de pilotage national**
2. **Ordre du jour de la rencontre de l'Observatoire du 17 février 2017**
3. **Questions diverses**

1. L'audition de fin de phase 1 et l'avis du Comité de pilotage national

Le 13 décembre dernier, le comité de pilotage national des Projets innovants en faveur de la jeunesse, a auditionné l'association BOGAJE pour dresser un bilan de la mise en œuvre du Projet « Les jeunes s'en mêlent » depuis son démarrage afin d'émettre un avis sur sa poursuite.

Dans le courrier de l'ANRU, annexé au PV, le comité de pilotage national a validé la clôture de la première phase ainsi que la proposition d'ajustement du plan d'actions de la deuxième phase, excepté pour les actions 3.3 « Cité de la jeunesse et des Métiers » et l'action 5.1 « Habitat Bocage Gâtine ».

Les motifs de la réserve :

- Des incertitudes subsistent sur leur **plan de financement** alors que ces 2 actions constituent plus de la moitié de la subvention PIA attendue :
 - o Pour l'action 3.3, les dépenses d'acquisition foncières n'étant pas éligibles, l'ANRU attend un plan de financement actualisé de cette opération hors foncier, en dépenses et en recettes.
 - o Pour l'action 5.1, l'ANRU souhaite s'assurer que le montant total des compensations obtenues (subvention PIA, autres financements publics, plus les loyers prévisionnels à percevoir) ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts de l'opération. Le montage financier et le plan économique sont donc attendus.
- Sur ces deux actions, l'ANRU s'interroge sur **leurs projets de fonctionnement respectifs** et sur leurs **liens avec les dispositifs et lieux préexistants au Projet** :

- Pour l'action 3.3, l'ANRU attend un projet de service détaillant le modèle de fonctionnement (quels services proposés ? quels acteurs mobilisés ? quelle place des jeunes ?) ainsi qu'une note précisant son articulation avec les acteurs jeunesse de l'insertion professionnelle et de l'emploi.
- Pour l'action 5.1, l'ANRU attend un projet de service détaillant le modèle de fonctionnement (quels services proposés ? quels acteurs mobilisés ? quelle place des jeunes ?) du nouveau projet habitat jeune ainsi qu'une note précisant son articulation avec les acteurs jeunesse de l'habitat.

Plus globalement, il s'agit de démontrer :

- la bonne complémentarité des investissements avec l'existant,
- la plus-value du Projet LJSM dans l'apport de plus de cohérence entre les acteurs et les dispositifs locaux.

En définitive, l'ANRU autorise le démarrage de la seconde phase à partir du 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, les dépenses de construction et de réhabilitation des actions 3.3 et 5.1 ne sont pas éligibles en l'état. D'ici le 15 avril, l'ANRU attend les éléments préalables à leur potentiel prise en compte.

La lecture partagée de l'avis formulé par l'ANRU, ont fait l'objet des échanges suivants :

Jean Michel Bernier demande que l'inéligibilité des dépenses d'acquisition foncières soit précisée par les services de l'ANRU : les dépenses d'acquisition immobilières sont-elles aussi concernées ? Dans ce cas, il lui semble nécessaire de demander une dérogation pour intégrer ces dépenses dans le calcul de l'assiette de subvention du Projet LJSM.

André HERAULT rappelle les 2 niveaux d'interpellation de l'ANRU :

1. D'une part, pour les actions 3.3 et 5.1, l'ANRU attend les plans de financement actualisés, les projets de service et les notes précisant leurs articulations avec les acteurs jeunesse locaux.

- En tant que porteur de la Cité de la jeunesse et des métiers, l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B) est chargée de rassembler ces éléments d'ici le 15 avril
- L'action habitat concerne plusieurs partenaires-maitres d'ouvrage que sont l'Agglo2B, la Communauté de communes de Parthenay Gâtine (CCPG) et la nouvelle Communauté de communes du Val de Gâtine. L'URHAJ mène actuellement les études de faisabilité pour l'Agglo2b et pour la C.C. du Val de Gâtine. L'étude de faisabilité est en prévision sur la CCPG.

Il est donc demandé aux partenaires-maitres d'ouvrage de l'habitat jeune de donner un sens commun à l'ensemble des études en cours, établissant les bases d'une approche partagée des préoccupations du territoire Bocage-Gâtine sur les questions d'habitat des jeunes, et ceux dans le même délai.

2. D'autre part, l'ANRU attend qu'on lui apporte la preuve de la bonne complémentarité des investissements avec les acteurs et dispositifs locaux dans un ensemble cohérent à l'échelle du territoire Bocage-Gâtine

Sur ce 2^{ème} point Xavier Argenton ajoute qu'il s'agit de présenter un projet coordonné, cohérent et construit ensemble. Cet enjeu dépasse le cadre des actions visées par l'ANRU car il

concerne tous les projets d'investissement du PIA LJSM dans leur capacité à entrer dans une politique jeunesse de territoire.

Au cours des échanges sur la compréhension des remarques formulées par le comité de pilotage national, il a été dit que :

- Ni le Projet ni les actions sont remises en cause, notamment dans leur caractère innovant.
- Ce qui est questionné c'est la cohérence et la complémentarité des actions d'une part et le décloisonnement des territoires Bocage-Gatine d'autre part :
 - o Il s'agit de faire ressortir les complémentarités et articulation entre les actions : entre l'habitat et les espaces jeunes, entre la cité de la jeunesse/TIPIC et l'action maillage...
 - o Il s'agit de faire ressortir ce qu'il y a de commun aux 2 territoires : Cité de la jeunesse et le TIPIC, l'habitat, le maillage....
- Pour travailler la cohérence, il faut mettre tous les acteurs autour de la table.
- Il ne faut pas perdre de vue la participation des jeunes dans le projet et plus particulièrement dans la mise en œuvre des actions.

La méthode proposée pour répondre aux attentes de l'ANRU à ce sujet :

Suite au bilan de mise en œuvre du Projet « Les jeunes s'en mêlent » depuis son démarrage et de l'avis du comité de pilotage national sur sa poursuite, l'ANRU demande à BOGAJE de lui communiquer les éléments de compréhension sur la place et le rôle du Projet dans le projet de territoire.

Pour répondre à la commande, BOGAJE sollicite les EPCI investies dans le projet LJSM pour décrire au sein d'un rapport, le modèle d'organisation territoriale témoignant de la bonne complémentarité des investissements avec les acteurs et dispositifs locaux dans un ensemble cohérent. Concerté avec les partenaires locaux, le rapport abordera les fondamentaux de l'appel à projet : l'engagement des jeunes, leur insertion sociale et professionnelle, la prévention du décrochage scolaire ou universitaire, leur employabilité.

Pour la Gâtine, le CA est favorable à la présentation d'un rapport commun aux 3 Communautés de communes, dans l'esprit de travaux menés sur l'action maillage. La CCPG propose d'initier la rencontre des 3 communautés de communes.

En parallèle, les partenaires du projet LJSM seront informés de la décision du Conseil d'administration de BOGAJE à savoir la sollicitation des EPCI pour piloter la cohérence territoriale Bocage et Gâtine afin de répondre aux attentes de l'ANRU.

Les rapports transmis au 1^{er} mars 2017 dernier délais, seront étudiés par BOGAJE dans le but de faire ressortir ce qu'il y a de commun et/ou de complémentaires aux territoires et de mettre en lumière les passerelles existantes ou à créer.

Les conclusions de cette étude seront présentées collectivement à l'ensemble des partenaires du projet LJSM (EPCI, partenaires associatifs et jeunes) du Bocage et de la Gatine à l'occasion de 2 réunions de travail thématiques :

- le samedi 11 mars dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais de 9h à 12h à Bressuire
- le samedi 25 mars à la Maison de l'emploi de Parthenay et de Gatine de 9h à 12h à Parthenay

Le but est de réunir tous les acteurs investis dans la démarche LJSM pour partager une vision commune, globale et transversale du Projet.

A l'issue des différents travaux, BOGAJE rédigera la note attendue par l'ANRU, avant le 15 avril, accompagnée des projets de service et les plans de financement actualisés des actions 3.3 et 5.1.

3. Présentation de l'ordre du jour de la première rencontre de l'observatoire

Suite à la présentation de l'ordre du jour de la première rencontre de l'observatoire organisée le 17 février prochain au campus de Parthenay, annexé au PV, le Conseil d'administration valide son déroulement.

Il est rappelé que les personnes conviées à cette rencontre sont celles qui participent de près ou de loin au Projet Les jeunes s'en mêlent : les jeunes, les élus, les professionnels, les partenaires associés et financeurs.

4. Questions diverses

- a) L'association BOGAJE a été sollicitée par l'Agglo2b pour présenter un dossier de demande de subvention au 13/01/2017 en vue d'étudier le montant de l'attribution 2017. Dans l'attente de la validation par l'Assemblée Générale du rapport moral et financier, les éléments techniques attendus ont été transmis.
- b) Dans le but de soutenir la chargée de projet dans les tâches administratives et d'offrir sa chance à un jeune dans le cadre de son avenir professionnel, l'association BOGAJE étudie le recrutement d'un jeune en emploi d'avenir. Le CA demande la rédaction d'une fiche de poste préalable à son recrutement. Le dispositif emploi d'avenir permet de bénéficier d'une aide de l'Etat de 75%. Le subvention PIA perçue au titre du fonctionnement de l'association interviendra sur le reste à charge de 25%.
- c) Le CA valide le projet de développement d'une plateforme numérique pour la mise à disposition de tous, des informations liées à BOGAJE : PV de CA, plaquette de communication, présentations diaporama, articles, publications de l'observatoire... Pour ne pas démultiplier les outils et le temps nécessaire à leur gestion, le CA recommande la création d'un espace dédié sur le site Internet des 2 MDE.
- d) Convergence Habitat Jeunes, porteur de projet PIA sur Bordeaux métropole sollicite BOGAJE et l'agglomération du Val-de-Garonne pour participer à une réunion de concertation entre les 3 PIA de la région Nouvelle Aquitaine. Le CA valide cette proposition. Il est rappelé que la priorité de BOGAJE est d'animer le Projet LJSJ à l'échelle de son territoire d'intervention. Néanmoins, la concertation des 3 projets constitue un levier supplémentaire d'influence pour défendre nos intérêts, auprès de la région Nouvelle Aquitaine.
- e) Le CA de clôture de comptes est programmé au samedi 8 avril 2017 et remplace celui du 1er avril.

5. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au **samedi 8 avril 2017 à 9h à Bressuire**, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le 15 janvier 2017.

